Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective
et Territoires Durables

REVUE

des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

cauris

Prospective

ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

Numéro 1 – Juin 2026

Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective et Territoires Durables
Univertité Alassane OUATARA - Côte d'Ivoire
+225 07 47 41 25 24/ 07 05 62 84 53

Site: www.chaireunesco-aptd.org
Courriel: dir.recherche@chaireunesco-aptd.org
Adresse: 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Numéro 1 – Juin 2026

REVUE
des Sciences Humaines et Sociales,
Lettres, Langues et Civilisations

cauris
Prospective
ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

NORMES ÉDITORIALES

Dans un contexte actuel dynamique et mouvant marqué par les incertitudes et la complexité, les approches classiques, jusque-là utilisées, s'avèrent de plus en plus insuffisantes et peu pertinentes pour faire face aux défis de développement. C'est tout le sens de l'intérêt croissant pour la prospective dans le management des organisations. La prospective postule de voir loin, voir ensemble, voir autrement, analyser en profondeur et penser à l'homme qui doit être la mesure de toutes les réflexions scientifiques. De par son approche globale et systémique, la prospective mobilise les différents domaines de la connaissance pour analyser le passé, auditer le présent afin d'explorer l'avenir des systèmes.

La **Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane OUATTARA**, créée le 23 mars 2022, a pour objectif de produire de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées en matière de prospective, allant au-delà des perspectives occidentales, pour des territoires durables. Dans ce sens, la Chaire procède à la création de ***la Revue « Cauris », la Revue Africaine de Prospective des Territoires***, à l'effet de contribuer à vulgariser les savoirs scientifiques pluridisciplinaires qui s'appuient sur les démarches des sciences de l'anticipation et des territoires. Cauris est une revue à parution semestrielle adossée à l'Université Alassane OUATTARA. Au service de tous les enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants, la présente revue accueille les contributions portant sur toutes les thématiques prônant la démarche prospective.

NOTE AUX AUTEURS

Les conditions de publication

La revue « **Cauris** » publie des articles originaux, rédigés en français et en anglais. C'est une revue ouverte aux sciences de l'anticipation et à la prospective. Elle a une vision pluridisciplinaire. Elle publie les articles non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Cette revue scientifique s'appuie sur les normes adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Le manuscrit

Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants : un titre, un (des) nom(s) d'auteur (s), un résumé en français et en anglais (250 mots maximum), des mots-clés (au nombre de 5 au plus).

Tout manuscrit soumis à instruction doit respecter les normes usuelles de l'écriture scientifique : Introduction, Méthodologie (approche et outils), Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie. Ce schéma classique peut être adapté selon le type de recherche.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras) ;

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique) ;

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras).

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale de l'article doit être comprise entre 30 000 et 40 000 caractères (espaces compris), soit entre 13 et 20 pages environ. Les notes infrapaginales utilisent des chiffres arabes, la police 11 de Times New Roman. Les pages doivent être paginées et ne doivent comporter d'information autre que le numéro de page dans le pied de page.

Les manuscrits doivent être envoyés en fichier sous format Word, au secrétariat de rédaction, à l'adresse e-mail suivante : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org .

2. Les illustrations

Les illustrations (cartes, figures, diagrammes) sont en couleur. Les titres des illustrations sont portés en haut, et les sources / auteurs en bas, en time New Roman taille 10, interligne 1. Les tableaux sont en blanc-noir. Les illustrations doivent être intégrées au texte et centrées. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12 en noir. Les illustrations doivent être numérotées (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte.

3. La bibliographie

3.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.
Le titre d'un article est présenté entre guillemets ; celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

3.2. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Pour un ouvrage
Nom Prénom (s), Année, *Titre de l'ouvrage*, Editeur, Pays, Ville, Nombre de pages.
Exemple : KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2024, *Le parc national de Taï, 50 ans après,* L'harmattan, Côte d'Ivoire, Abidjan, 244 p.

- La collection à laquelle appartient l'ouvrage est reportée, le cas échéant, après le nom de l'éditeur et entre guillemets (sans « col. » ou « Coll. »), directement suivie s'il y a lieu de son numéro : Nom Prénom (s), année, Titre de l'ouvrage, Éditeur, Pays, Ville, « Nom coll. » numéro, Nombre de pages.

Exemple :
KOBY Assa Théophile, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2023, Essai sur une géographie de l'avenir, Abidjan, L'harmattan Côte d'Ivoire, Abidjan, « Collection scientifique de diffusion du savoir et de la connaissance ANIBOUÉ », Numéro 3, 429 p.

- **Pour un chapitre d'ouvrage**

Nom Prénom, année de parution, Titre du chapitre, in Prénom Nom, Titre de l'ouvrage, Ville, Éditeur, pages.
- S'il y a plusieurs auteurs de l'ouvrage, leurs Prénoms et Noms se suivent et sont séparés d'une virgule (pas de « et »).

Exemple :
KOUASSI Kouamé Sylvestre, ONGOLO Symphorien, 2023, Politiques de conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire, *in* DARÉ William's, BA Alpha, *Justice environnementale dans les espaces ruraux en Afrique*, Versailles, éditions Quæ, 224 p.

- **Pour un article**

Nom Prénom, année, « Titre de l'article », in *nom de la revue*, Edition, numéro de la revue, Volume, mois, intervalle de pages.
-Si le prénom est introuvable, mettre son initiale en majuscule + point.
- Lorsque le numéro de la revue concernée comporte un titre (numéro thématique, etc.) spécifique, le mettre en italiques et entre virgules après le titre de l'article.

Exemple :
COULIBALY Tiécoura Hamed, 2024, Activité agricole et occupation du sol dans le département de tabou de 1986 à 2023 (sud-ouest ivoirien), in *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement*, Université d'Abomey-Calavi, volume 5, Numéro 001, juin 2024, Bénin, pp. 83-95.

- **Pour les travaux en ligne**

L'adresse URL doit être complète. La rédaction vérifiant la validité de l'adresse, le mois et l'année de consultation du document ne sont pas précisés. La mention « URL » n'est requise que lorsque l'on souhaite ajouter la référence électronique à la référence papier. Elle vient alors après un point final de la référence papier. Lorsqu'il n'y a pas de référence papier, le lien Web débutant par « https:// » fait suite, après une virgule, à la référence de l'article ou de l'ouvrage.

Exemple :
KASSI-DJODJO Irène, 2010, « Rôle des transports populaires dans le processus d'urbanisation à Abidjan », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2010, document 6, 13 p. URL : http://journals.openedition.org/com/6057

KOFFI Simplice Yao, KOISSY-KPEIN Aïda Sandrine, 2014, « Extension agricole dans la zone marginale de production cotonnière en Côte d'Ivoire », in *L'Actualité économique*, Volume 90, numéro 3, septembre 2014, pp. 191–221. URL : https://id.erudit.org/iderudit/1034737ar

- **Pour des citations**

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas suivants :

En milieu de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées entre parenthèses. Exemple : K. S. KOUASSI (2012, p. 15)

En fin de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple :(K. S. KOUASSI, 2012, p. 15)

Dans le texte, citez le nom et les initiales des prénoms de l'auteur primaire, suivi de l'année et le numéro de page où se trouve la citation, ensuite ajouter « cité par », le nom et les initiales des prénoms de l'auteur le plus récent, associés aux numéros de pages où se trouve la citation dans la source secondaire. Exemple : K. S. KOUASSI (2012 ; p. 15) cité par K. P. N'ZUE (2020 ; p. 53)

4. Nota bene

4.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.
4.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
4.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.
4.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
4.5. Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes, observer plutôt un espace.
4.6. Plan : Introduction, Méthodologie, Résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques
Résumé : Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, la méthode et les résultats obtenus. Le résumé doit être traduit en anglais (y compris le titre de l'article). Le résumé doit être traduit en français pour un article rédigé en anglais.
Introduction : Elle doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.
Méthodologie : L'auteur expose l'approche conceptuelle et théorique, les méthodes et les outils mobilisés.
Résultats : L'auteur expose ses résultats qui sont issus du déploiement de la méthodologie utilisée.
Discussion : Placée avant la conclusion, la discussion confronte les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager les différences et les similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats.
Conclusion : L'auteur résume les principales conclusions de la recherche tout en dégageant l'intérêt de l'article.
Nota bene :
Tous les textes reçus seront soumis au test de similitude. Seuls les textes présentant des taux de similitude en dessous de 20% seront retenus. Par ailleurs, les articles reçus seront la propriété de la revue scientifique.

Références

Issn en ligne : 3135-8136
Issn imprimé : 3135-8128
Site: www.chaireunesco-aptd.org

Courriel : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org

Adresse : 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Tél : +225 05 03 30 21 29/ 07 05 62 84 53

CHAIRE UNESCO
ANTICIPATION, PROSPECTIVE ET TERRITOIRES DURABLES

Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire

CAURIS

Revue Africaine de Prospective, publiée par la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane, Bouaké, Côte d'Ivoire.

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur des Universités, Titulaire de la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables (CUAPTD), Université Alassane OUATTARA

Rédacteur en Chef

KOFFI Simplice Yao, Maître de Conférences, CUAPTD, Université Peleforo GON COULIBALY

Secrétariat de rédaction :

N'ZUE Koffi Pascal, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

SORO Yalamoussa Brahima, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

YAMEOGO Palingwindé Vincent De Paul, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONAN Kouassi Samuel, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

Comité de rédaction

ADOU Arsène, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONE Tanyo Boniface, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOFFI Serge Léonce, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUASSI David Aurélie Abigail, Attachée de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUMAN Donald, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUAME Kouakou Noel, Assistant, CUAPTD, UAO

KOUAKOU Senguen, Assistant, Informaticien, UAO

COULIBALY Tiecoura Hamed, Maître-Assistant, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Comité scientifique

BIKPO Céline, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA de Bouaké

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

TOURE Mamoutou, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

GOGBE Téré, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUASSI Konan, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIOMANDE Beh Ibrahim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Fabrice ROUBELAT, Professeur Titulaire, Université de Poitiers, France

Hervé TCHEKOTE, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherche, Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire

ASSUE Jean Aimé, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

POAME Lazare, Professeur Titulaire, Chaire UNESCO Bioéthique, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KOFFI DIDIA Marthe, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DIAKITE Moussa, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KONAN Kouadio Eugène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de Recherche, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

ALOKO N'GUESSAN Jérôme, Directeur de Recherche, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

HENRI Bah, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAUDJHIS Narcisse, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

AGBROFFI Diamoi Joachim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

LAMAH Daniel, Professeur Titulaire, Université Général Lansana Conté, Guinée

LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Jouhaina GHERIB, Professeur Titulaire, Université de Manouba, Tunisie

BAH Mamadou Bhoye, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

BEAVOGUI Mariama, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

CAMARA Mohamed Ansoumane, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

KANA Etienne Collins, Maître de Conférences, Université de Dschang, Cameroun

MEDIEBOU Chindji, Maître de Conférences, Université de Yaoundé 1

TESSOUGUE Moussa dit Martin, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

GOMGNIMBOU Alain P. K, Maître de Recherches, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

DJEZOU Wadjamssse Beaudelaire, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

ALAGBE Benjamin, Professeur Titulaire, Université Abomey Calavi, Bénin

OULAI Jean Claude, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

YEMMAFOUO Aristide, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

Comité de lecture

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

OULAI Jean-Clodde, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

KANGA Konan Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

PAKOUE Yao Claude, Professeur Titulaire- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TCHEKOTE Hervé, Professeur Titulaire, Université de Dschang (Cameroun)

ALLA Kouadio Augustin, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

ANDON N'Guessan Simon, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

GOHOUROU Florent, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon GUEDE, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Guessan Gilbert, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KONAN Kouakou Attien Jean-Michel, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAMBIRE Bebe, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUMAN Mouroufié, Maître de Conférences, Ecole Nationale Supérieur (ENS) d'Abidjan, Côte d'Ivoire

TRA Bi Zamblé Armand, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIARRASOUBA Bazouman, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

AKOUE Yao Claude, Maître de Conférences, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

N'GUESSAN Atse Alexis, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran Aristide, Maître de conférences- Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Institut des Sciences des Sociétés (INSS), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)

KOUADIO Kouassi Edouard, Maître de recherche, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOFFI Simplice, Maître de Conférence, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KANGA Hermann, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

GOMGNIMBOU Alain P.K., Maître de Recherche, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) / Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina Faso

DOHO Bi Tchan André, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences- Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

ASSOUMAN Serge Fidèle, Maître de conférences, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

SANDE Zannou, Maître de Conférences- Université Abomey-Calavi (Bénin)

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de recherche- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

ANDON N'Guessan Simon, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KOFFI Kan Emile, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TESSOUGUE Moussa, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

KOUMA Youssouf, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

GEOGRAPHIE

Kauphya Gonin Daisi YAO et Kouamé Sylvestre KOUASSI

DÉCHETS INDUSTRIELS : IMPACTS DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE SAN PEDRO (SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 6

KOUADIO Adjoua Bénédicte

DÉFIS DE LA GESTION DES DÉCHETS ET RISQUES SANITAIRES DANS LES MARCHÉS SECONDAIRES DE LA VILLE DE BOUAKÉ 23

Emmanuel SOVI

LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LA COMMUNE D'ADJOHOUN, (BASSE VALLEE DE L'OUEME AU BENIN) 39

Kousso Débora DJÉTÉ

GESTION PARTICIPATIVE ET RAPPORTS DE POUVOIR AU PARC NATIONAL D'AZAGNY : ENTRE COOPERATION ET FRAGILITES 51

DIOMANDE Soualiho et KOUASSI Kouamé Sylvestre

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LE PRISME DES CONFLITS FONCIERS RURAUX : LE CAS D'ÉTUDE DE MAHANDOUGOU ET NIENDOUGOU (NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 72

KOUAKOU Konan Bienvenue Marcos et KOFFI Simplice Yao

FACTEURS DE LA DURABILITE DE L'ARBORICULTURE DANS LE DISTRICT DES SAVANES (NORD DE LA COTE D'IVOIRE) 95

Kouamé Thierry GOLI et Kouamé Sylvestre KOUASSI

TRANSFORMATIONS DU CADRE DE VIE DES VILLAGES DÉPLACÉS PAR L'AUTORITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU BANDAMA (AVB) DANS LE DÉPARTEMENT DE BÉOUMI (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : RÉTROSPECTIVE ET ÉVOLUTIONS PROBABLES 111

Sidiki Traoré

SE PREPARER A L'INCERTITUDE : PROSPECTIVE PARTICIPATIVE DANS LE TERRITOIRE DE BLA AU MALI 128

KONAN Olivia Nadine et KOUASSI Kouamé Sylvestre

GOUVERNANCE LOCALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LE RÔLE DE L'AGENDA 21 DANS LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM 149

Issifou Sim-Bassi AMADOU, Mahamadou ILLOU et Tchaa BOUKPESSI
DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE ET REGENERATION D'*AFZELIA AFRICANA* DANS LES TERROIRS RURAUX DE TCHAOUDJO (CENTRE-TOGO) 169

KOUASSI Adjoua Marie Roscane
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE DÉPARTEMENT D'OUMÉ (CÔTE D'IVOIRE) 186

KOUAKOU Amoin Ariane, BADOU Kouadio Samuel, KOUASSI David Aurélie Abigaïl et KOUASSI Kouamé Sylvestre
L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE TRANSPORT FACE AUX ENJEUX DE LA MOBILITE URBAINE A BOUAKE 211

SONDOU Tchakouni
RECONFIGURATIONS DU COMMERCE URBAIN DANS LE GRAND LOME : LES NANA BENZ FACE A L'ESSOR DU E-COMMERCE 226

André SAMA et Oumar KABORE
DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION SPATIALE DES FORMATIONS VÉGÉTALES DANS LA RÉGION DU NAZINON DE 2003 À 2023 (BURKINA FASO) 245

Abiré Tassiguè MOUZOU et Pessiézoum ADJOUSSI
OPPORTUNITE DE L'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DE PRECISION DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE AU TOGO 266

Richard Codjo AKODANDE HONMA
DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, ENJEUX SECURITAIRES ET POROSITE FRONTALIERE : LE TRANSPORT FLUVIAL DE LA CONTREBANDE ENTRE LA COMMUNE D'ADJARRA (BENIN) ET LES LOCALITÉS D'IPOKIA ET DE BADAGRY (NIGERIA) 280

SODJI Jean
SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ET BESOINS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE D'ALLADA 300

HISTOIRE

KONE NAGNENEGUE, KOUASSI Eponon Innocent et N'ZUÉ Koffi Pascal
LES BÂTIMENTS COLONIAUX ET LA DEGRADATION DE L'ESTHETIQUE URBAINE A BOUAKE 316

AZIAN Déhalé Donation
DÉFIS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES RURAUX DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO 330

Hamidou Issa
SOUS-REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE AU PARLEMENT CAMEROUNAIS DE 1946 À 2020 : UNE « DOMINATION MASCULINE » CONSTANTE..... 348

ANTHROPOLOGIE-SOCIOLOGIE

Konga PALASSI
VIVRE APRES LE DEGUERPISSEMENT : TRAJECTOIRES SOCIALES ET STRATEGIES DE RECONSTRUCTION DES ANCIENS OCCUPANTS DES TROTTOIRS A LOME..... 366

ADOUKO Épouse KOUADIO Diane Natacha
VARIABILITE CLIMATIQUE ET STRATEGIES DE RESILIENCE DES PAYSANS DE N'DENOU (SOUS-PREFECTURE DE TAABO) 382

Youssouf MEITE
LOGIQUES DE MAINTIEN DES MOTOS-TAXIS DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE : ENTRE RÉGULATION CONJOINTE DE LA MOBILITÉ URBAINE, SOCIABILITÉ ET CONSTRUCTION DE LA RÉSILIENCE JUVÉNILE 397

SILUE Nibé Dramane, TUO Ardjouma et KOUASSI Akissi Germaine
DYNAMIQUES DE COMMUNICATION SOCIALE ET GESTION DES DECHETS DANS LES QUARTIERS COMMERÇANTS MALINKES DE BOUAKE : ENTRE PESANTEURS CULTURELLES ET DEFIS INFRASTRUCTURELS 409

SCIENCE DE L'EDUCATION

ESSEBE-EKWELGEN Charlotte
L'INFLUENCE DE L'ÉDUCATION DE BASE EN ZONE RURALE SUR LES PERFORMANCES SCOLAIRES AU SECONDAIRE : CAS DE DOUALAŸEL (CAMEROUN) 425

PHILOSOPHIE

Serge Armand Dibié Yao BOUAFFOU et Kpa Yao Raoul KOUASSI
INDETERMINATION DU STATUT DES DRONES A L'AUNE DU PRINCIPE D'INCERTITUDE 446

PSYCHOLOGIE

D'sirama Séma KAMINA et Kaka KALINA
« ANALYSE COMPARATIVE DES PERTURBATIONS PSYCHOPATHOLOGIQUES CHEZ LES ENFANTS DE LA RUE ET CEUX DE LA RUE RECUEILLIS DANS LES INSTITUTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU TOGO »..... 464

COMMUNICATION

PRAO Bini Kouamé

« DE L'ARGUMENTATIVE DE LA LEXICALISATION DANS LE LANGAGE IVOIRIEN : L'EXEMPLE DE « ÇA NE VA PAS QUELQUE PART »..... 481

LETTRES MODERNES

Yao Gatien KONAN

ANALYSE DIDASCALIQUE DANS LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE DE AIMÉ CÉSAIRE : ENTRE CONFIGURATIONS ET FONCTIONS..... 494

GESTION PARTICIPATIVE ET RAPPORTS DE POUVOIR AU PARC NATIONAL D'AZAGNY : ENTRE COOPERATION ET FRAGILITES

PARTICIPATORY MANAGEMENT AND POWER RELATIONS IN AZAGNY NATIONAL PARK: BETWEEN COOPERATION AND FRAGILITIES

Kousso Débora DJÉTÉ, Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire), 1992dkd@gmail.com

Résumé

Situé au sud de la Côte d'Ivoire, le parc national d'Azagny possède en son sein une biodiversité riche et diversifiée. Cependant, il fait face à de nombreuses menaces compromettant sa conservation. La gestion participative, qui a été instaurée en 2015, vise à impliquer les acteurs locaux et institutionnels dans la prise de décision et la mise en œuvre des actions de conservation. Cette étude analyse la structure stratégique des 17 acteurs du parc autour de 20 objectifs stratégiques à l'aide de la méthode MACTOR, afin d'évaluer leurs influences, dépendances, convergences et divergences. Les résultats montrent une dominance du pouvoir des autorités administratives et judiciaires, avec l'OIPR qui joue un rôle central dans la gestion mais qui reste dépendant de certains acteurs dans la mise en œuvre de ses actions. Deux objectifs tels que la récupération des terres et l'exploitation des ressources internes, structurent fortement la conflictualité du système. Les populations locales présentent une participation fragile et ambivalente, conditionnée par des intérêts socio-économiques. L'étude montre que, malgré l'institutionnalisation de la gestion participative, les asymétries de pouvoir et les tensions foncières persistent, limitant la coopération entre acteurs et fragilisant la conservation du parc.

Mots-clés : Parc National d'Azagny, acteur, gestion participative, jeu des acteurs, conservation

Abstract

Located in southern Côte d'Ivoire, Azagny National Park harbors a rich and diverse biodiversity. However, it faces numerous threats that compromise its conservation. The participatory management system, established in 2015, aims to involve local and institutional actors in decision-making and the implementation of conservation actions. This study analyzes the strategic structure of the park's 17 actors around 20 strategic objectives using the MACTOR method, in order to assess their influences, dependencies, convergences, and divergences. The results reveal the dominance of administrative and judicial authorities, with the OIPR playing a central role in management but remaining dependent on certain actors for the implementation of its actions. Two objectives—land recovery and exploitation of internal resources strongly shape the system's conflicts. Local populations show fragile and ambivalent participation, conditioned by socio-economic interests. The study demonstrates that, despite the institutionalization of participatory management, power asymmetries and land-related tensions persist, limiting cooperation among actors and weakening the conservation of the park.

Keyword: Azagny National Park, actor, participatory management, actor involvement, conservation

Introduction

Depuis les années 1990, les politiques de conservation en Afrique de l'Ouest ont progressivement évolué vers une gestion participative afin de dépasser les limites des approches centralisées et exclusives héritées de la période coloniale. En Côte d'Ivoire, la gestion des aires protégées reposait historiquement sur un modèle centralisé assuré par le corps des Eaux et Forêts, caractérisé par l'exclusion des populations riveraines des espaces protégés (OBPE, 2015, p.4). Cette approche a souvent suscité un sentiment d'injustice et alimenté des relations conflictuelles entre gestionnaires et populations riveraines (D. GOH, 2005, p.6). Face à ces tensions, les institutions internationales ont promu la gestion participative comme un cadre favorisant l'implication des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles (C. BARNAUD, 2008, p.40). Le Parc National d'Azagny, créé en 1981 au sud de la Côte d'Ivoire, illustre cette transition. Longtemps marqué par une gestion fondée sur la surveillance et la répression, le parc reste confronté à des pressions anthropiques persistantes, notamment le braconnage et l'installation de campements, malgré le renforcement des dispositifs de contrôle. Dans cette situation, la gestion participative a été instaurée en 2015 à travers la mise en place d'un comité de gestion local (CGL). Toutefois, la persistance des conflits fonciers, des activités des populations au sein du patrimoine protégé et l'ambiguïté des rôles des acteurs révèlent les fragilités de cette réforme institutionnelle.

Dans ce contexte, cette recherche s'interroge sur la manière dont la gestion participative influence les relations entre acteurs, favorise ou empêche la coopération, et entraîne des conflits au sein du système de gestion du parc. L'objectif est d'analyser la structure stratégique des acteurs afin d'identifier la configuration des rapports de force, les objectifs mobilisateurs et conflictogènes, ainsi que les convergences et ambivalences susceptibles de fragiliser la gestion participative du Parc National d'Azagny.

1. Méthodologie

1.1. Présentation du cadre d'étude

L'étude a été réalisée dans la zone périphérique du Parc National d'Azagny (carte 1), Situé au Sud de la Côte d'Ivoire, entre les départements de Grand-Lahou et de Jacqueville, le Parc National d'Azagny est localisé entre 5°09' et 5°16' de latitude Nord et entre 4°48' et 4°58' de longitude Ouest. Il couvre une superficie de 21 850 ha et se caractérise par une mosaïque de formations végétales allant de la savane herbeuse à la forêt dense humide sempervirente (D. KOUAME *et al.,* 2017, p. 4)**.**

Carte 1 : Localisation du Parc National d'Azagny

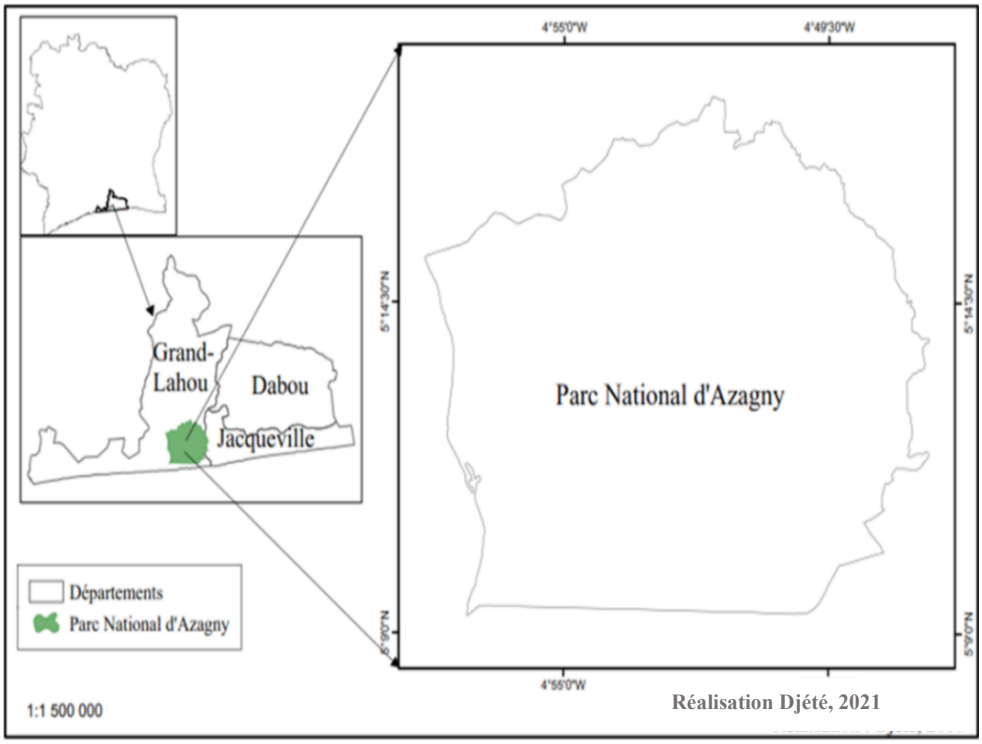

Source : OIPR, 2021

Cette aire protégée est délimitée au Nord par la route nationale dénommée la côtière (route B 109), à l'Ouest par le fleuve Bandama, au Sud par le canal d'Azagny, et à l'Est par la lagune Ébrié. Environ 90 % de sa superficie se situent dans le département de Grand-Lahou, tandis que les 10 % restants appartiennent au département de Jacqueville, au niveau des terroirs de Gboyo et d'Irobo. Par ailleurs, le parc national d'Azagny est confronté à une forte croissance démographique de sa périphérie, passée de 12 416 habitants en 1975 à 155 832 en 2021, accentuant les pressions humaines sur l'aire protégée (E. K. KONAN *et al*., 2013, p. 1). Face aux résultats mitigés de la gestion exclusive, la gestion participative se présente comme une nouvelle stratégie visant à assurer une protection plus efficace de cette aire protégée.

1.2. Techniques de collecte des données

L'étude a été réalisée dans les chefs-lieux des départements de Dabou, Jacqueville et Grand-Lahou, avec un accent particulier sur les acteurs impliqués dans la gestion du Parc National d'Azagny. 09 villages riverains ont été sélectionnés dans 03 sous-préfectures, à savoir 02 à Attoutou (département de Jacqueville), 02 à Toukouzou et 05 dans le département de Grand-Lahou. La collecte des données s'est appuyée sur une approche mixte mobilisant des entretiens semi-directifs pour recueillir des données qualitatives et des questionnaires pour produire des données quantitatives.

Les entretiens ont été réalisés auprès de 29 acteurs, notamment les autorités administratives et judiciaires, les autorités locales (Conseil régional et Municipal), les autorités politiques et coutumières, les ONG locales et AVCD, les partenaires techniques et financiers ainsi que les gestionnaires du parc (OIPR). Les entretiens ont permis d'identifier les relations entre les acteurs, leurs rôles et leurs intérêts dans la gestion de l'aire protégée. La collecte des données a permis aussi d'analyser le niveau d'implication des acteurs ainsi que leur positionnement par rapport aux objectifs de conservation du parc. La méthodologie utilisée a permis de recueillir des données qualitatives, à partir desquelles on distingue deux types de variables. La variable expliquée qui concerne les relations entre les acteurs et les variables explicatives qui portent sur la dépendance et l'influence entre les acteurs, leur niveau d'implication ainsi que leur mobilisation autour des objectifs de conservation. Les relations entre les acteurs ont été analysées à travers les objectifs de conservation et les actions menées sur le terrain. L'analyse des différents indicateurs permet d'apprécier le jeu des acteurs et de mettre en évidence les éventuels conflits d'intérêts.

1.3. Traitement et analyse des données

Pour mener à bien cette étude, les données ont été traitées à l'aide des méthodes manuelles et informatiques combinées. Les analyses statistiques ont été réalisées avec Microsoft Excel 2013 et le logiciel Sphinx, qui ont permis la réalisation des tableaux et des graphiques. Les cartes ont été réalisées avec QGIS 2.18.9. L'analyse du jeu des acteurs a été effectuée à travers la méthode MACTOR, qui permet d'analyser, les rapports de force entre acteurs, et le positionnement des acteurs par rapport aux objectifs, ainsi que d'en dégager des recommandations (N. R. GANSAONRE *et al.*, 2020, p.5). Elle vise ainsi à estimer l'influence des acteurs et à identifier convergences et divergences entre acteurs sur des enjeux donnés. Cette approche se déroule en 4 phases : (i) dresser la liste des acteurs ; (ii) identifier les objectifs ; (iii) construire les matrices d'entrées Acteur/Acteur et Acteur/Objectifs ; (iv) analyse des résultats. et émettre des recommandations. Cette approche a permis d'analyser les stratégies et les relations entre les acteurs dans le système de gestion du parc.

2. Résultats et interprétation

2.1. Données de base de l'analyse du jeu des acteurs

Il s'agit de dresser la liste des acteurs, leurs objectifs et les matrices qui sont le produit de leurs croisements.

2.1.1. Identification des acteurs et de leurs objectifs

L'identification des acteurs du système de gestion du Parc National d'Azagny est importante pour comprendre le processus de prise de décision. Ainsi, nous avons identifié 17 acteurs (tableau 1), qui sont importants dans notre analyse. Les acteurs choisis sont plus ou moins en rapport avec les objectifs de gestion du parc national d'Azagny.

Tableau 1 : les acteurs identifiés

Numéro	Acteurs	Intitulé court
1	Autorités Coutumières	Auto cout
2	Partenaires financiers	Part fin
3	OIPR	OIPR
4	Partenaires techniques	Part tech
5	Autorités administratives	Auto admi
6	Collectivités territoriales	Coll terr
7	Autorité judiciaire	Auto jud
8	Autorité politique	Auto pol
9	Secteur privé	Sect priv
10	Secteur touristique	Sect tour
11	ONG locales	ONG local
12	ONG nationale	ONG nation
13	Structure locale (AVCD)	Struct loc
14	Universités et centres de recherche	Uni cent rech
15	Braconniers et autres délinquants	Brac delq
16	Population ivoirienne	Pop ivoir
17	Population migrante CEDEAO	Pop CEDEAO

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'analyse du tableau 1 montre 17 acteurs identifiés dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion participative du Parc National d'Azagny. Les intitulés courts facilitent la représentation des acteurs dans les différentes matrices et graphes. Ceux-ci peuvent être regroupés en 5 catégories d'acteurs, à savoir : les acteurs institutionnels (OIPR, autorités administratives, politiques, judiciaires et coutumières, les collectivités territoriales), les acteurs d'appui (partenaires financiers, partenaires techniques, les ONG locales et nationales, les universités et centres de recherche), les acteurs socio-économiques (secteur privé, le secteur touristique et les structures locales (AVCD), les populations (population ivoirienne et la population migrante originaire des pays de la CEDEAO) et les acteurs de pression (les braconniers et autres populations infiltrées). Les acteurs du système de gestion du Parc National d'Azagny ont tous des missions diverses par rapport au parc national d'Azagny.

Cependant, leurs objectifs peuvent ne pas être compatibles, dans la mesure où les finalités des acteurs ne sont pas forcément les mêmes. Le nombre d'objectifs retenus ne devrait pas dépasser la trentaine, sinon l'analyse se compliquerait et serait pauvre en enseignements. Sur ce point, nous avons 20 objectifs répartis dans le tableau 2.

Tableau 2 : Les objectifs des acteurs identifiés

Numéro	Objectifs	Intitulés courts
1	Assurer le financement des parcs et réserves	Assur finan
2	Protéger le parc contre toutes les formes d'agression	Protéger
3	Exercer la police judiciaire contre toutes formes d'infraction	Pol jud
4	Apporter un appui technique et financier au parc	App tech fin
5	Mobiliser les parties prenantes dans le processus de gestion du parc	Mob part
6	Sensibiliser la population à la conservation du parc	Sens-pop
7	Equiper la population riveraine en infrastructure	Equip pop
8	Faire la promotion du parc auprès des différents partenaires	Promo part
9	Appliquer les lois sur les aires protégées	Appliq lois
10	Exploiter les ressources riveraines du parc	Ress riv
11	Mettre en œuvre la stratégie de compensation pour soutenir le parc dans la conservation	Compens conser
12	Faire du département de Grand-Lahou une destination touristique par la mise en œuvre des activités socio-économiques	Desti touris
13	Apporter un appui technique à l'OIPR dans le cadre de la valorisation écotouristique	Valoris écot
14	Etablir les bases de l'éducation environnementale pour la petite enfance	Sens-enfant
15	Faire la recherche à des fins scientifiques	Rech scien
16	Eclairer l'OIPR dans les prises de décision du parc	Pris déci
17	Récupérer leur terre	Récup ter
18	Exploiter les ressources internes du parc à des fins de consommation ou commerciale	Ress inter
19	Bénéficier des projets	Bénéf pro
20	Mettre en place des activités résilientes dans le cadre de la lutte contre le changement climatique	Chang clim

Le croisement entre la liste des acteurs et de leurs objectifs a permis de construire les matrices qui constituent les bases sur lesquelles repose l'analyse du jeu des acteurs. Ces matrices d'entrée permettent d'avoir une idée des rapports de force entre les acteurs et de leur mobilisation par rapport aux objectifs. Elles permettent de voir la position de chaque acteur par rapport aux objectifs identifiés, le pouvoir de ces acteurs et leur capacité à s'influencer les uns les autres.

2.1.2. Les matrices d'entrée : relations acteurs-acteurs et acteurs-objectifs

Les matrices d'entrée permettent d'évaluer les rapports de force entre les acteurs et leur mobilisation par rapport aux objectifs du Parc National d'Azagny. Elles révèlent la position de chaque acteur vis-à-vis des objectifs identifiés, ainsi que leur pouvoir et leur capacité d'influence mutuelle. À partir des données de terrain, une matrice d'influence directe a été construite selon l'échelle suivante :

- 4 : l'acteur i peut remettre en cause l'existence de l'acteur j ;
- 3 : l'acteur i peut entraver l'accomplissement des missions de l'acteur j ;

- 2 : l'acteur i peut compromettre la réussite des projets de l'acteur j ;
- 1 : l'acteur i peut limiter temporairement ou partiellement les processus de gestion de l'acteur j
- 0 : l'acteur i n'exerce aucune influence sur l'acteur j.

Le tableau 3 présente cette matrice d'influence directe entre acteurs, constituant l'un des éléments clés pour l'analyse du jeu des acteurs.

Tableau 3 : Matrice d'Influence Directe Acteurs*Acteurs

MID	Auto cout	Part fin	OIPR	Part tech	Auto admi	Coll terr	Auto jud	Auto pol	Sect pri	Sect tour	ONG loc	ONG nation	Struc loc	Uni cent	Brac délq	Pop ivoir	Pop CEDEAO
Auto cout	0	0	2	2	2	1	0	2	1	2	3	2	3	0	2	1	2
Part fin	0	0	2	3	0	1	0	0	0	2	0	2	0	2	0	0	0
OIPR	2	2	0	2	1	1	0	1	1	1	2	2	4	1	4	3	3
Part tech	0	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2
Auto admi	3	0	2	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	3	3
Coll terr	2	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	2
Auto jud	2	0	3	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	4	2	2
Auto pol	2	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	2
Sect pri	2	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Sect tour	1	0	2	0	1	1	0	1	0	0	0	0	1	0	2	2	2
ONG loc	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	2	2
ONG nation	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	2	2
Struc loc	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	3	2	2
Uni cent	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	1	1	1	0	2	2	2
Brac délq	2	2	3	0	0	0	3	0	0	2	3	1	3	1	0	2	2
Pop ivoir	1	0	2	1	1	1	0	1	0	2	2	2	3	0	2	0	0
Pop CEDEAO	1	0	2	1	1	1	0	1	0	2	2	2	3	0	2	0	0

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'analyse du tableau 3 met en évidence les relations d'influence entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du parc. Elle permet ainsi d'identifier les acteurs les plus influents, les moins influents et ceux dont l'influence reste faible dans le système de gestion.

D'une manière générale, les résultats montrent que l'OIPR constitue l'acteur central du système. Il est chargé de l'exécution des activités de gestion et de surveillance du parc sur le terrain. À ce titre, il joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des actions visant à préserver les ressources naturelles et à lutter contre les activités illégales. L'analyse révèle également que l'Autorité administrative fait partie des acteurs les plus influents dans le système. Elle intervient notamment dans le processus opératoire des activités et dans la gestion des relations entre les populations locales et l'OIPR. Ainsi, la réussite des différentes actions menées sur le terrain dépend en grande partie de l'appui et de la collaboration de l'autorité administrative. Par ailleurs, les autorités coutumières influencent particulièrement la réalisation des projets. Leur rôle est essentiel dans la mesure où elles représentent les communautés locales et disposent d'une légitimité sociale importante. Le soutien de ces autorités favorise l'acceptation et la réussite des projets menés dans le cadre de la gestion du parc.

En ce qui concerne la mission de conservation, l'analyse montre que l'autorité administrative, les braconniers et autres populations infiltrées influencent également le système. L'Autorité administrative

intervient notamment dans le règlement des litiges entre les populations et les gestionnaires du parc. Quant aux braconniers et autres populations infiltrées, ils constituent la cible principale des activités de surveillance et de répression menées par les gestionnaires du parc. Enfin, l'OIPR et l'autorité judiciaire influencent l'existence même du système de gestion. L'OIPR conduit les activités de surveillance et de contrôle visant à mettre fin aux pratiques illégales dans le parc, tandis que l'autorité judiciaire intervient pour l'application des lois et la sanction des infractions lorsque les contrevenants sont arrêtés.

Toutefois, l'analyse montre que certains acteurs, notamment les partenaires financiers, les partenaires techniques et les collectivités territoriales**,** disposent d'une influence relativement faible dans le système. Bien qu'ils soutiennent les activités, ces acteurs ne jouent pas un rôle décisif dans la gestion de l'aire protégée. Ainsi, l'analyse montre que le système est géré par les gestionnaires et les autorités administratives, tandis que les autres acteurs jouent un rôle plus secondaire. Cette situation peut constituer une limite pour la gestion participative, dans la mesure où certains acteurs, comme les populations riveraines, disposent d'une influence presque réduite dans la prise de décision.

La matrice des positions valuées Acteurs-Objectifs permet d'identifier la position de chaque acteur vis-à-vis des objectifs, qu'elle soit favorable, opposée, neutre ou indifférente. La matrice Acteurs-Objectifs a été élaborée à partir d'une échelle d'évaluation spécifique dans laquelle le signe (positif ou négatif) traduit si l'acteur est favorable ou opposé à l'objectif. L'échelle utilisée est la suivante :

- 0 : l'objectif est peu conséquent ;
- 1 : L'objectif met en cause les processus opératoires (gestion, etc.) de l'acteur / est indispensable à ses processus opératoires ;
- 2 : L'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur / est indispensable à ses projets ;
- 3 : L'objectif met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur / est indispensable à ses missions ;
- 4 : L'objectif met en cause l'acteur dans son existence / est indispensable à son existence.

Le tableau 4 présente ainsi la matrice des positions valuées Acteurs–Objectifs.

Tableau 4 : Matrice des positions valuées Acteurs*Objectifs

2MAO	Assur fina	Protéger	Pol jud	App tech	Mob part	Sens-pop	Equip pop	Promo parc	Appli lois	Ress riv	Compens	Desti tour	Valor eco	Sens-enfan	Rech scien	Pris déci	Récup ter	Ress inter	Bénéf pro	Chang clim
Auto cout	2	2	1	2	2	3	2	2	1	1	0	2	1	3	1	2	-2	-2	2	2
Part fin	4	4	3	3	2	2	2	3	2	-2	0	0	2	2	3	2	-3	-3	2	3
OIPR	2	4	4	3	3	3	2	2	3	-3	1	3	3	3	3	3	-4	-3	2	3
Part tech	3	0	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	2
Auto admi	1	2	2	2	4	2	2	2	3	0	1	2	2	2	2	3	-1	-1	2	2
Coll terr	2	2	1	1	2	2	4	3	2	0	0	2	2	2	1	2	-1	-1	2	2
Auto jud	1	3	3	1	1	1	1	0	4	0	0	0	0	1	0	0	-1	-3	0	0
Auto pol	1	2	1	1	1	2	2	2	3	0	0	2	0	2	1	2	-1	-1	2	2
Sect pri	1	2	1	2	0	1	2	1	1	4	1	1	1	1	1	0	-1	-1	0	0
Sect tour	2	2	2	1	1	2	1	3	1	-2	1	4	3	2	2	0	-3	-4	0	0
ONG loc	2	4	3	2	2	3	1	2	2	0	0	2	0	4	2	0	-1	-1	1	0
ONG nation	2	4	3	3	2	3	1	3	2	0	0	2	4	0	2	0	-2	-3	2	3
Struc loc	2	3	2	2	3	3	2	2	1	0	0	2	2	3	1	2	-2	-3	2	2
Uni cent	2	2	2	2	3	2	2	3	2	-1	1	2	2	3	4	3	-2	-2	3	2
Brac délq	-3	-4	-4	-2	-3	0	0	-2	-4	4	0	0	-4	0	-3	-1	2	4	0	0
Pop ivoir	0	1	1	2	2	2	2	0	1	1	0	2	1	2	0	2	2	2	2	2
Pop CEDEAO	0	1	1	2	2	2	2	0	1	1	0	2	1	2	0	2	1	2	2	2

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'analyse de la matrice des positions valuées Acteurs-Objectifs montre que les valeurs négatives les plus élevées (-4) qui renvoient aux objectifs mettant en cause l'acteur dans son existence, sont plus observées chez les braconniers et autres populations infiltrées. Ceux-ci sont les plus opposés aux objectifs de conservation (protéger le parc contre toutes formes d'agression, exercice de la police judiciaire et application des lois sur les aires protégées) qui mettent en cause leur existence dans le système. Certains objectifs mettent en cause l'existence de l'OIPR et du secteur touristique, à savoir récupérer leur terre et exploiter les ressources internes du parc à des fins de consommation ou commerciales.

Les valeurs négatives plus importantes (-3), qui renvoient aux objectifs mettant en cause l'accomplissement des missions de l'acteur, s'observent chez les braconniers et autres populations infiltrées. En effet, les objectifs de conservation tels que (assurer le financement des parcs et réserves, mobiliser les parties prenantes dans le processus de gestion du parc et faire de la recherche à des fins scientifiques) mettent en cause leur mission dans le parc. L'OIPR et les partenaires financiers ne sont pas négligeables, car les objectifs tels qu'exploiter les ressources riveraines du parc et exploiter les ressources internes du parc à des fins de consommation ou commerciales mettent en cause la mission de conservation de l'OIPR. Et les objectifs tels que récupérer leur terre et exploiter les ressources internes du parc à des fins de consommation ou commerciales mettent en cause l'existence des partenaires financiers.

Concernant les valeurs (-2**),** qui renvoient aux objectifs mettant en cause la réussite des projets des acteurs, l'analyse montre que les autorités coutumières, les universités et centres de recherche ainsi que les braconniers et autres populations infiltrées sont les plus concernés. Les objectifs relatifs à la

récupération des terres et à l'exploitation des ressources internes du parc sont susceptibles d'affecter la réalisation des projets des autorités coutumières et des universités et centres de recherche.

Ensuite, les objectifs tels qu'apporter un appui technique et financier au parc et faire la promotion du parc auprès des différents partenaires mettent en cause les projets des braconniers et autres délinquants. Les valeurs (-1), correspondant aux objectifs qui remettent en cause les processus opératoires des acteurs, concernent l'autorité administrative, les collectivités territoriales, l'autorité politique, le secteur privé et les ONG locales qui ont les chiffres les plus importants dans la matrice. Cela signifie que les objectifs tels que récupérer leur terre et exploiter les ressources internes du parc à des fins de consommation ou commerciale mettent en cause le processus opératoire de ces acteurs.

Par ailleurs, certains objectifs apparaissent peu conséquents (0) pour certains acteurs. C'est notamment le cas des partenaires techniques et de l'autorité judiciaire, pour lesquels plusieurs objectifs de gestion et de conservation n'ont qu'un impact limité sur leurs activités. En revanche, l'analyse des valeurs positives met en évidence les objectifs considérés comme essentiels pour certains acteurs.
Les objectifs indispensables aux processus opératoires (1) concernent principalement le secteur privé, notamment en matière de financement, de promotion du parc et de sensibilisation à la conservation. Les objectifs indispensables à la réussite des projets (2) sont particulièrement importants pour l'autorité administrative, notamment en ce qui concerne la protection du parc, l'appui aux populations riveraines, la promotion touristique et la mise en œuvre d'actions de développement local. Les objectifs indispensables à l'accomplissement des missions (3) concernent principalement l'OIPR, qui joue un rôle central dans la mise en œuvre des actions de conservation, la sensibilisation des populations, l'application des lois environnementales et la production de connaissances scientifiques. Enfin, les objectifs indispensables à l'existence des acteurs (4) concernent notamment les partenaires financiers, l'OIPR, les ONG locales, l'ONG nationale ainsi que les braconniers et autres populations infiltrées. Pour les acteurs institutionnels, ces objectifs sont liés au financement, à la protection et à la gestion du parc, tandis que pour les braconniers et autres populations infiltrées, leur existence dépend essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles du parc.

Ainsi, l'analyse globale de la matrice met en évidence une forte convergence des acteurs institutionnels autour des objectifs de conservation, tandis que l'opposition provient principalement des acteurs impliqués dans des activités d'exploitation du parc. Elle révèle également l'existence de tensions entre les objectifs de conservation et les intérêts liés à l'exploitation des ressources du parc, ce qui souligne l'importance de renforcer les mécanismes de concertation et de gouvernance participative dans la gestion du parc.

2.2. Analyse des stratégies des acteurs du système de gestion du parc

2.2.1. Influences et dépendances entre acteurs

Le plan d'influence renseigne sur les différents groupes typologiques des acteurs allant des plus influents aux autonomes en passant par les relais et les dominés. La position des acteurs dans le graphique du plan des influences et dépendances entre acteurs montre leur implication dans le système de gestion du parc national d'Azagny. Ainsi, 4 catégories d'acteurs déterminent le jeu des acteurs dans notre analyse. À savoir : les acteurs dominants qui ont une forte influence ; les acteurs dominés qui ont une forte dépendance vis-à-vis des autres acteurs ; les acteurs relais qui ont une forte influence et sont fortement dépendants ; les acteurs autonomes qui sont caractérisés par une faible influence et une faible dépendance. La figure 1 présente ainsi la cartographie des influences et des dépendances entre les acteurs.

Figure 1 : Plan des influences et dépendance entre acteurs

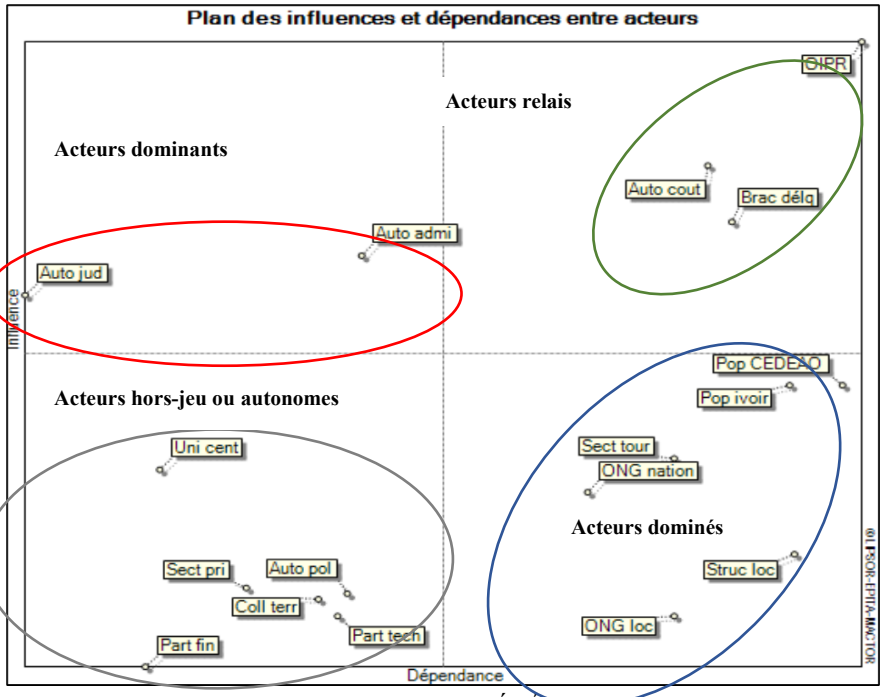

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

La figure 1 montre que l'autorité judiciaire et l'autorité administrative dominent le système de gestion du parc, influençant fortement les décisions et projets de conservation tout en subissant peu l'influence des autres acteurs. Les acteurs relais comprenant l'OIPR, les autorités coutumières et les braconniers disposent d'une influence significative mais sont fortement dépendants, jouant un rôle crucial dans l'exécution des projets et la légitimation des actions de conservation. Les acteurs dominés, notamment les ONG locales et nationales, les populations locales et le secteur touristique, ont une faible influence et doivent s'adapter aux décisions des acteurs relais. Enfin, les acteurs autonomes tels que les partenaires financiers et techniques, l'autorité politique, les universités et centres de recherche, et le secteur privé,

restent peu impliqués, bien que certains contribuent indirectement à la conservation par leurs investissements et interventions.

L'analyse du système de gestion du Parc National d'Azagny à partir de la théorie de l'acteur et du système d'action concret de CROZIER et FRIEDBERG montre que le pouvoir ne réside pas seulement dans les statuts formels, mais dans la maîtrise des zones d'incertitude et des ressources stratégiques (figure 2).

Figure 2 : Système d'influence du Parc National d'Azagny

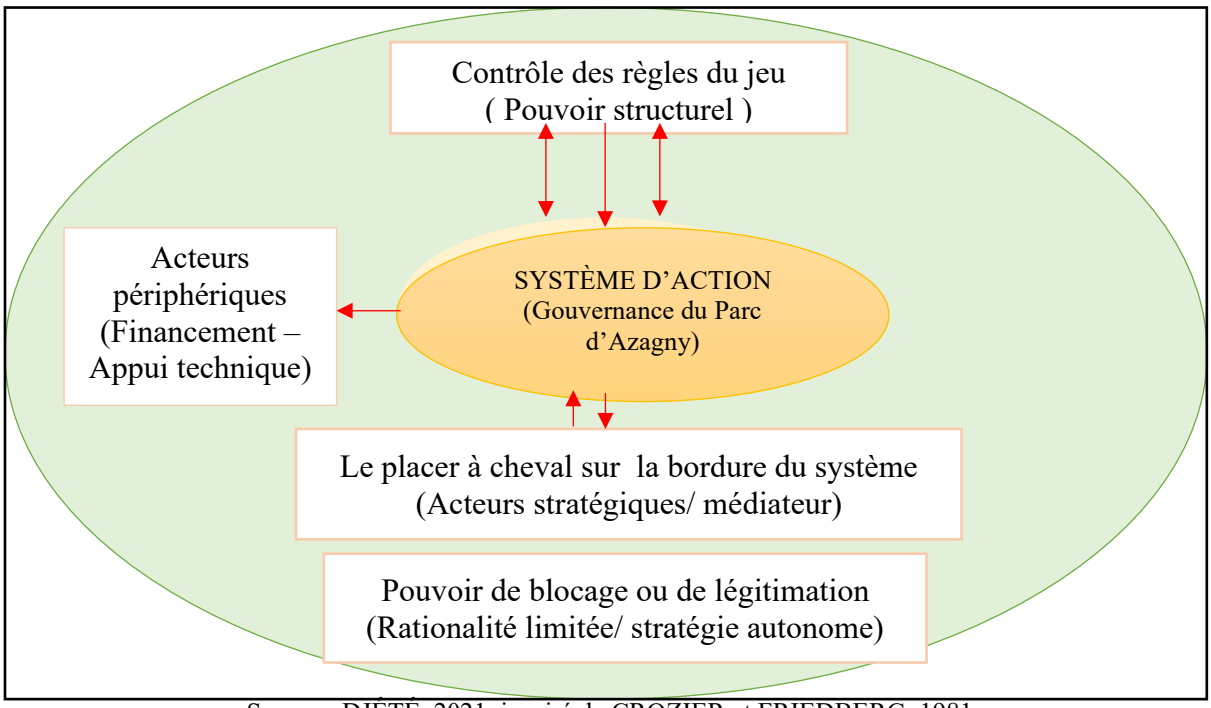

Source : DJÉTÉ, 2021, inspiré de CROZIER et FRIEDBERG, 1981

Les autorités administratives et judiciaires occupent une position dominante, contrôlant les cadres juridiques, la coercition légale et la capacité de sanction, ce qui leur confère un pouvoir structurel fort et la capacité de définir les règles du système sans dépendre des autres acteurs.

L'OIPR et les autorités coutumières agissent comme acteurs relais. L'OIPR détient des ressources techniques et administratives essentielles à la gestion quotidienne, mais reste dépendant de l'État et des partenaires financiers. Pour les auteurs, l'OIPR joue un rôle central en tant qu'acteur pivot, tandis que les autorités coutumières mobilisent une légitimité sociale et culturelle, principalement pour la médiation. Cette asymétrie souligne que, bien que nécessaires au fonctionnement du système, les acteurs relais ne disposent pas d'un pouvoir suffisant pour redéfinir les règles.

Les acteurs dominés comme les populations locales, les ONG et les structures communautaires présentent une faible influence et une forte dépendance, leur pouvoir se limitant à des marges d'action conditionnées par l'accès aux projets et aux dispositifs institutionnels. La gouvernance participative s'inscrit dans une participation instrumentale, où les acteurs locaux sont mobilisés principalement pour assurer l'acceptabilité sociale des décisions déjà définies. Cette configuration traduit une gouvernance

formelle plutôt que substantielle, où la pluralité des acteurs ne se traduit pas par une pluralité réelle des centres de décision. Le système demeure faiblement négocié, avec des règles définies par les acteurs dominants et une capacité limitée d'innovation institutionnelle.

La transition vers une gouvernance réellement inclusive reste inachevée. La participation des acteurs locaux demeure normée et symbolique tant qu'ils ne contrôlent pas des zones d'incertitude clés, notamment en matière de décision, de négociation et de contrôle des ressources.

2.2.2. Relations Acteurs Objectifs

L'analyse des relations acteurs-objectifs vise à identifier la position et le niveau d'implication de chaque acteur dans la réalisation des objectifs assignés à la gestion du parc, tout en mettant en évidence leur caractère mobilisateur, consensuel ou conflictuel. La figure 3 présente la mobilisation des acteurs autour des objectifs et fait apparaître trois niveaux d'analyse.

Figure 3 : La mobilisation des acteurs sur les objectifs

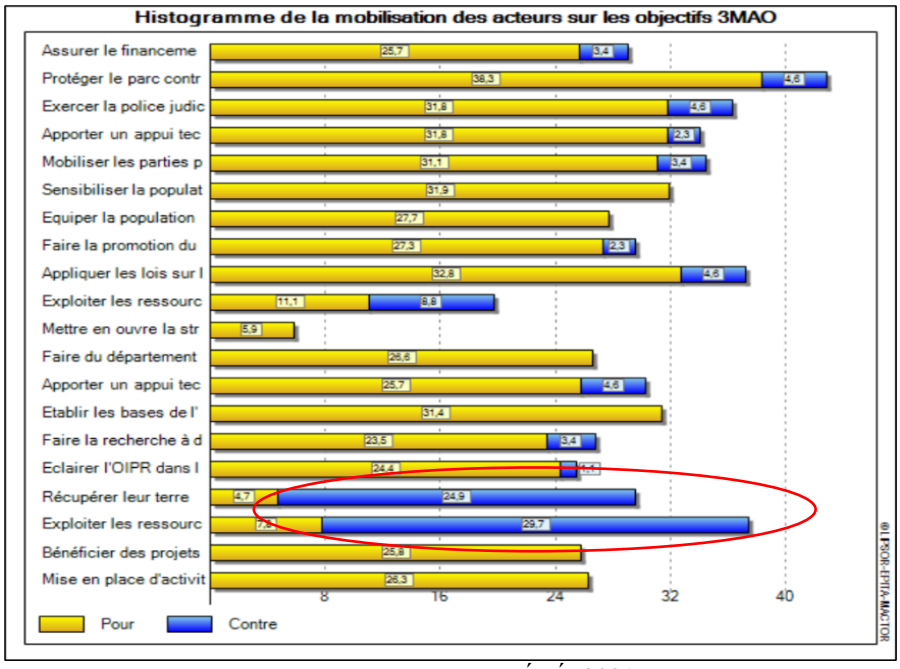

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'histogramme de la mobilisation des acteurs sur les objectifs 3MAO montre qu'il y a des objectifs consensuels et conflictuels entre les acteurs. La figure révèle 3 niveaux d'analyse. Le premier niveau correspond aux objectifs les plus mobilisateurs. En effet, 2 objectifs concentrent une forte implication de l'ensemble des acteurs du système du Parc National d'Azagny. Il s'agit des objectifs 17 (récupérer leur terre) et 18 (exploiter les ressources internes du parc à des fins de consommation ou commerciales). Ces objectifs, qui sont très conflictuels, constituent les champs de bataille du jeu des acteurs et cristallisent les tensions, les conflits étant d'autant plus marqués lorsque les interactions entre acteurs se focalisent sur ces enjeux.

Le second niveau regroupe 11 objectifs qui mobilisent les acteurs de manière intermédiaire et viennent compléter le noyau central du système d'acteurs. Enfin, le troisième niveau rassemble 07 objectifs qui font l'objet d'un consensus relatif entre les acteurs et apparaissent comme un socle d'intérêts collectifs. Par ailleurs, l'analyse de la conflictualité des objectifs révèle l'existence de 11 objectifs conflictuels en plus de ceux du premier rang, si tous les acteurs sont pris en compte. Il s'agit notamment d'assurer le financement des parcs et réserves ; de protéger le parc contre toutes les formes d'agression ; d'exercer la police judiciaire contre toutes formes d'infraction ; d'apporter un appui technique et financier au parc ; de mobiliser les parties prenantes dans le processus de gestion du parc ; de faire la promotion du parc auprès des différents partenaires ; d'appliquer les lois sur les aires protégées ; d'exploiter les ressources riveraines du parc ; d'apporter un appui technique à l'OIPR dans le cadre de la valorisation écotouristique ; de faire de la recherche à des fins scientifiques ; d'éclairer l'OIPR dans les prises de décision du parc.

Ces résultats mettent en évidence la complexité du jeu des acteurs dans le système Azagny et soulignent la nécessité d'identifier les convergences et divergences autour des objectifs afin de favoriser une gestion plus stable et efficace du parc.

2.2.3. Les convergences et divergences entre acteurs

2.2.3.1. Les convergences entre acteurs

La convergence entre acteurs renvoie à la similarité de la position de ces acteurs par rapport aux objectifs, mise en évidence à travers des graphes représentant les relations d'affinité et de proximité entre ces acteurs. Le niveau élevé de convergence traduit une forte similitude dans les positions, les actions et les stratégies de mobilisation. Dans le cadre de cette étude, le graphe de convergence d'ordre 3 est mobilisé, car il offre une lecture plus approfondie et systémique des interactions au sein du système d'acteurs du Parc National d'Azagny. La figure 4 présente ainsi le graphe des convergences entre acteurs.

Figure 4 : Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 3

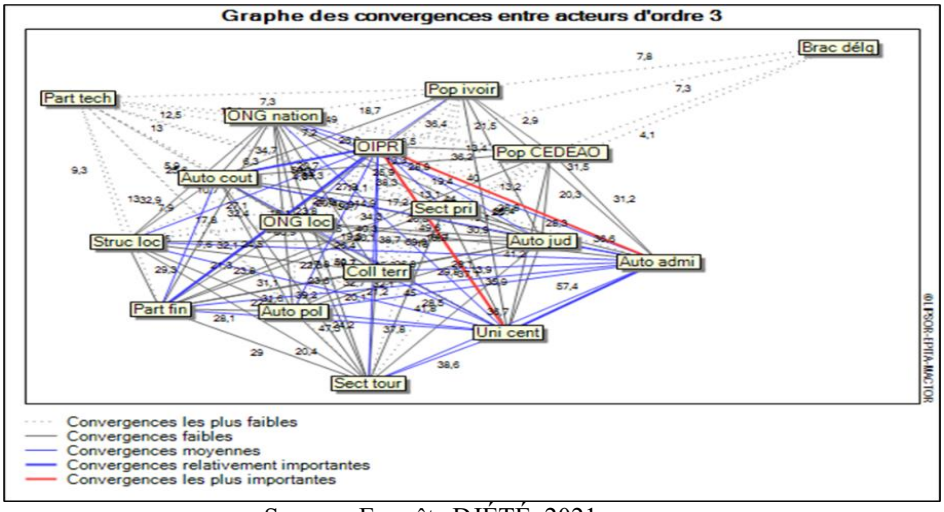

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'analyse du graphe des convergences d'ordre 3 met en évidence les relations d'alignement entre les acteurs impliqués dans la gestion du Parc National d'Azagny. Les résultats montrent un réseau organisé autour de l'OIPR, qui apparaît comme l'acteur pivot du système et qui est en convergence avec l'ensemble des autres acteurs, mais à des degrés variables.

Cette position traduit le rôle institutionnel majeur de l'OIPR dans la coordination des actions de conservation et dans la mise en œuvre des politiques de gestion du parc. Les convergences les plus marquées s'observent entre l'OIPR, les autorités administratives et les universités ou centres de recherche. Elles illustrent une forte proximité des positions des acteurs, fondée sur des objectifs communs liés à la conservation de la biodiversité, à la surveillance du parc et à la production de connaissances scientifiques importantes pour une gestion durable de l'aire protégée.

Par ailleurs, des convergences relativement importantes apparaissent entre l'OIPR et plusieurs acteurs d'appui tels que les ONG locales, les partenaires financiers, les collectivités territoriales, les autorités coutumières, ainsi que certains secteurs économiques comme le secteur touristique. Ces relations reflètent des formes de collaboration et de complémentarité dans les domaines du financement, du renforcement des capacités, du développement local et de la valorisation durable des ressources du parc. Le graphe met également en évidence des convergences moyennes avec la population ivoirienne, les autorités politiques, ainsi que des convergences moyennes entre les acteurs. Ces convergences traduisent l'existence d'intérêts partagés et de relations de collaboration autour des objectifs de conservation et de gestion durable du Parc National d'Azagny. Ce qui reflète une certaine cohérence dans les orientations stratégiques et les actions mises en œuvre pour la protection de l'aire protégée. Cette dynamique de convergence inter-acteurs contribue à renforcer la coopération et la coordination dans la gouvernance du parc.

À l'inverse, certaines relations, avec des liens plus faibles, renvoient à des convergences limitées entre certains acteurs, notamment les populations des pays membres de la CEDEAO. En revanche, la convergence entre les braconniers et les autres acteurs demeure globalement très faible. Cette situation reflète la marginalisation de ces acteurs dans la dynamique de coopération, en raison du caractère illégal de leurs activités qui s'opposent aux objectifs de conservation poursuivis par les institutions et les autres parties prenantes. Ainsi, la structure globale du réseau de convergences met en évidence un système d'acteurs relativement cohérent autour de l'OIPR, qui joue un rôle de pivot dans la gouvernance du parc. Cette configuration souligne l'existence d'une dynamique de coopération relativement forte entre la majorité des acteurs impliqués dans la gestion du Parc National d'Azagny, tandis que les braconniers restent en marge de ce système de coopération.

2.2.3.2. Les divergences entre acteurs

Les graphes de divergence permettent de représenter le niveau de désaccord entre les acteurs en mettant en évidence l'intensité moyenne des divergences lorsque deux acteurs s'opposent sur un objectif donné.

Ils prennent en compte, pour chaque paire d'acteurs, leurs positions respectives, la hiérarchisation de leurs objectifs ainsi que les rapports de force qui structurent leurs interactions. Cette approche permet d'identifier les valeurs en conflit, les oppositions stratégiques et les sources potentielles de tensions au sein du système d'acteurs. La figure 5 présente le graphe des divergences entre acteurs.

Figure 5 : Graphe des divergences entre acteurs d'ordre 3

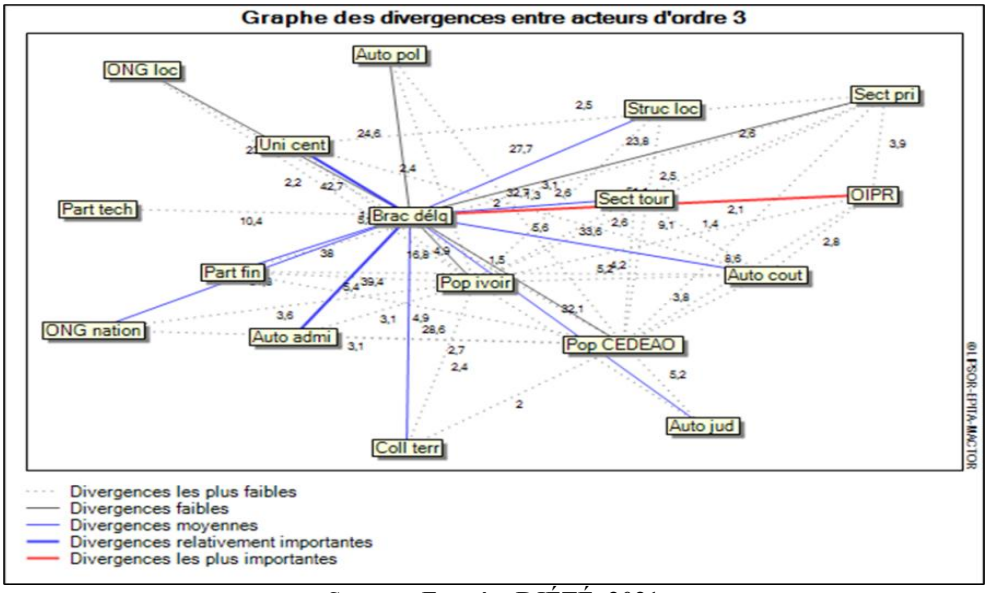

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'analyse du graphe des divergences d'ordre 3 met en évidence la structuration des relations conflictuelles entre les acteurs impliqués dans la gestion du Parc National d'Azagny. Les résultats révèlent une configuration fortement polarisée autour de l'acteur central (les braconniers et autres populations infiltrées). Leur position au centre du graphe de divergences indique qu'ils sont en situation d'opposition avec l'ensemble des autres catégories d'acteurs, bien que l'intensité de ces divergences varie selon les relations considérées. La divergence la plus marquée est observée entre les braconniers et l'OIPR, matérialisée par une divergence importante. Cette opposition traduit un conflit structurel entre deux logiques antagonistes. D'une part, la logique institutionnelle de conservation et de protection de la biodiversité portée par l'OIPR et, d'autre part, la logique d'exploitation des ressources naturelles du parc qui caractérise les activités de braconnage. Au-delà de cette opposition majeure, les braconniers entretiennent également des divergences relativement importantes avec les autorités administratives, les universités et centres de recherche. Ces divergences reflètent des intérêts différenciés dans l'usage et la valorisation du parc. Les acteurs institutionnels et scientifiques privilégient la conservation et la gestion durable des ressources, tandis que les activités de braconnage et autres exploitations du parc reposent sur une appropriation illégale de ces ressources. Par ailleurs, des divergences d'intensité moyenne apparaissent entre les braconniers et plusieurs acteurs d'appui, tels que les ONG nationales, les partenaires financiers, les collectivités territoriales, l'autorité judiciaire, les autorités coutumières et structures locales. Dans ces cas, l'opposition demeure réelle mais moins directe, ces acteurs intervenant

principalement dans l'appui institutionnel, le développement local ou le renforcement des capacités de gestion.

En outre la divergence faible entre les braconniers et certains acteurs tels que le secteur privé, les autorités politiques, les ONG locales, la population ivoirienne et les populations membres des pays de la CEDEAO s'explique principalement par la distance institutionnelle et l'absence d'interactions directes avec le braconnage et autres activités. Ces acteurs ne sont pas directement engagés dans les opérations de contrôle ou de répression, ce qui limite l'intensité des oppositions. Par ailleurs, leurs priorités portent souvent sur des enjeux économiques, sociaux ou politiques plus larges, ce qui atténue le niveau de conflit avec les braconniers et autres délinquants. Ainsi, la divergence observée reste faible, traduisant davantage une relation indirecte qu'une réelle convergence d'intérêts.

En revanche, l'analyse du graphe montre que les divergences entre les autres catégories d'acteurs restent globalement très faibles. Les liens en pointillés indiquent une proximité relative des positions entre les acteurs. Cette configuration suggère l'existence d'un socle de représentations et d'objectifs relativement partagés autour des enjeux de conservation du parc. Ainsi, la structure globale du réseau de divergences met en évidence un système d'acteurs caractérisé par une conflictualité principalement concentrée autour du phénomène de braconnage et autres activités des populations dans le parc, tandis que les autres acteurs tendent à s'inscrire dans une dynamique globalement convergente vis-à-vis des objectifs de gestion et de conservation de l'aire protégée.

2.2.4. Ambivalence des acteurs

Une gestion efficace du Parc National d'Azagny requiert une convergence de vision entre les acteurs. Pourtant, les résultats révèlent une ambivalence marquée où certains privilégient l'exploitation des ressources du parc à des fins de consommation, commerciales ou de récupérer leur terre au détriment de leur participation à la conservation. Ce double jeu compromet la durabilité des stratégies de gestion, comme l'illustre la figure 6.

Figure 6 : : Histogramme de l'ambivalence des acteurs du PNA

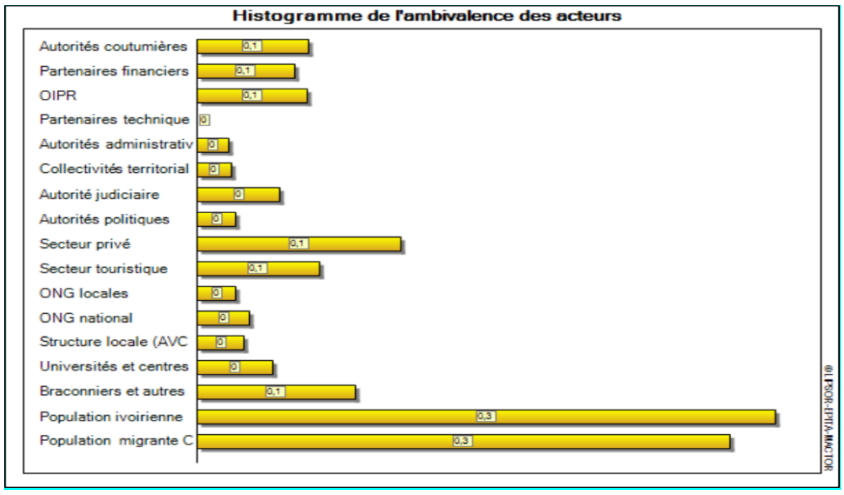

Source : Enquête DJÉTÉ, 2021

L'histogramme montre l'ambivalence entre les acteurs impliqués dans la gestion du Parc National d'Azagny. En effet, ceux-ci ont des ambivalences de niveau différent. L'ambivalence est le fait que l'acteur soutienne et s'oppose à d'autres objectifs de conservation. Elle permet ainsi d'identifier les acteurs qui ont des intérêts différents et peuvent occasionner des conflits dans la gestion du parc. L'indicateur varie de 0 (position non ambivalente) à 1 (acteur très ambivalent).
Les résultats permettent d'observer 3 types d'acteurs à savoir :

- **les acteurs fortement ambivalents** (les populations ivoiriennes et des pays membres de la CEDEAO). Ceux-ci ont le niveau d'ambivalence le plus élevé (0,3). Cela s'explique par le fait qu'elles dépendent des ressources du parc pour survivre, tout en reconnaissant l'importance de la conservation. Elles sont ainsi partagées entre leurs besoins quotidiens et le respect des règles de protection. Elles se positionnent ici comme des partenaires de la conservation, mais aussi comme source de conflits. Les gestionnaires doivent donc être particulièrement attentifs à ces acteurs, car des promesses non respectées peuvent compromettre la durabilité du parc.
- **les acteurs modérément ambivalents** (le secteur privé, le secteur touristique, les braconniers et autres populations infiltrées, les autorités coutumières, les partenaires financiers et l'OIPR). Ces acteurs présentent une ambivalence plus modérée (0,1). Pour les acteurs économiques, cette situation traduit la volonté de tirer des bénéfices du parc tout en préservant les ressources dont dépendent leurs activités. Chez les braconniers, elle montre clairement qu'ils exploitent les ressources du parc tout en restant conscients de l'existence des règles de conservation. Pour les autorités coutumières, les partenaires financiers et l'OIPR, cette ambivalence résulte de la nécessité de concilier les objectifs de conservation avec les attentes des populations et les contraintes de gestion.
- **les acteurs non ambivalents** (les autorités administratives, politiques et judiciaires, les collectivités territoriales, les ONG, les universités et centres de recherche, les AVC et les partenaires techniques). Ces acteurs présentent une ambivalence nulle (0). Leur position est plus stable, car leurs missions sont clairement orientées vers la conservation, le développement local ou l'application des politiques publiques.

En définitive, les résultats montrent que les acteurs qui dépendent directement des ressources du parc sont les plus ambivalents. Contrairement aux acteurs institutionnels dont les positions sont plus stables. Cela indique que les principales difficultés de la gestion du parc sont surtout liées aux enjeux socio-économiques. Cependant, il est donc important de renforcer la gestion participative en développant des activités génératrices de revenus, en améliorant les bénéfices pour les populations et en les associant davantage aux décisions. Ces actions pourraient réduire leur ambivalence et favoriser une conservation plus durable du Parc National d'Azagny.

3. Discussion

Les résultats obtenus rejoignent les dynamiques observées dans plusieurs aires protégées d'Afrique de l'Ouest où la gouvernance participative coexiste avec une forte centralisation du pouvoir décisionnel. En Côte d'Ivoire, les aires protégées sont devenues des espaces complexes sur le plan social, où la gestion participative a du mal à se concrétiser malgré les discours officiels. Des études, surtout dans le Sud-Ouest, montrent que les décisions importantes restent principalement prises par l'État, ce qui limite la véritable participation des populations locales, souvent dépassées par l'arrivée de nouveaux acteurs extérieurs (W.K. KRA., 2019, p.4). Cette configuration traduit ce que J C. RIBOT., (2004, pp. 47-48) qualifie de décentralisation incomplète, dans laquelle les dispositifs participatifs existent formellement mais ne s'accompagnent pas d'un réel transfert de pouvoir aux acteurs locaux. Des observations similaires ont été faites dans certaines aires protégées, où la participation des communautés locales demeure essentiellement consultative.

Selon M. GAUTHIER., (2024, p. 5), le système observé paraît se placer aux niveaux de l'information ou de la consultation, sans parvenir aux niveaux plus élevés de partenariat ou de transfert de pouvoir. Dans cette perspective, le cas du Parc National d'Azagny confirme que la gestion participative peut rester largement formelle lorsque les enjeux structurels, notamment fonciers et économiques, ne sont pas véritablement pris en compte dans les dispositifs institutionnels. Comme le soulignent A. AGRAWAL *et al*., (1999, pp. 640-641), l'efficacité de la participation communautaire dans la gestion des ressources naturelles dépend non seulement de l'inclusion des acteurs locaux dans les instances de gouvernance, mais aussi de leur capacité réelle à influencer les décisions et à bénéficier des retombées économiques de la conservation.

Cependant, ces résultats doivent être interprétés soigneusement. En effet, l'analyse repose sur les perceptions des acteurs au moment de l'enquête, qui peuvent être influencées par l'intérêt de ceux-ci. Les processus de gestion étant évolutifs, les rapports de pouvoir et les niveaux de participation peuvent varier en fonction des changements institutionnels, des politiques publiques ou des projets de conservation.

Ainsi, l'expérience d'Azagny met en évidence les limites d'une participation institutionnalisée qui ne s'accompagne pas d'un rééquilibrage effectif des rapports de pouvoir entre les gestionnaires du parc et les acteurs.

Conclusion

L'étude du système de gestion du Parc National d'Azagny a mis en lumière la diversité des acteurs. Certains sont investis dans la conservation du parc, tandis que d'autres cherchent à exploiter ses ressources à des fins personnelles. Le jeu des acteurs met en évidence que la position d'un acteur n'est pas uniquement déterminée par ses caractéristiques individuelles, mais par des interactions avec les

autres acteurs. Il révèle également que les objectifs peuvent être source de conflits entre les acteurs. Deux objectifs mobilisent fortement l'ensemble des acteurs du parc, tandis que sept objectifs bénéficient d'un consensus. Ces derniers représentent un socle commun d'intérêt collectif. Cependant, onze objectifs demeurent conflictuels lorsqu'on prend en compte l'ensemble des acteurs, en plus des deux premiers. Certains acteurs dépendent fortement du parc pour leurs ressources internes et locales, ce qui crée une ambivalence. Bien que la diversité des acteurs soit bénéfique pour prendre en compte différents intérêts, elle rend également la prise de décisions plus complexe et entraine une incoordination des actions sur le terrain.

En somme, pour améliorer l'efficacité des interventions de conservation du Parc National d'Azagny, il serait nécessaire d'évaluer ses besoins écologiques, d'élaborer des plans de gestion adaptés, de renforcer la surveillance des ressources naturelles, d'impliquer les communautés locales, de sensibiliser le public, d'établir des partenariats et d'intégrer des technologies innovantes, ce qui permettrait d'améliorer significativement la conservation.

Références bibliographiques

AGRAWAL Arun., GIBSON Clark C., 1999, « Enchantment and disenchantment: The role of community in natural resource conservation », In *World Development*, Elsevier Science Ltd, Volume 27, Numéro 4, Grande-Bretagne, pp. 629-649.

BARNAUD Cécile., 2008, *Équité, jeux de pouvoir et légitimité : les dilemmes d'une gestion concertée des ressources renouvelables, mise à l'épreuve d'une posture d'accompagnement critique dans deux systèmes agraires des hautes terres du Nord de la Thaïlande*, Thèse, Sciences de l'Homme et Société, Université de Nanterre-Paris X, France, 408 p.

GAUTHIER Mario, 2024, « L'échelle de la participation citoyenne d'Arnstein : notoriété et postérité d'un article fondateur en aménagement du territoire et urbanisme », In *Lien social et Politiques*, Numéro 92, pp. 290–304.

GOH Denis., 2005, *Les approches participatives dans la gestion des Aires Protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT)*, Thèse, Université Abobo-Adjamé, Abidjan, 317 p.

KONAN Kouadio Eugène., KANGAH Armand., 2013, « Apport du SIG et du GPS dans la cartographie des actions humaines dans les aires protégées de la Côte d'Ivoire : exemple du Parc National d'Azagny », In *Geo science Publication*, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan, 13 p.

KOUAME Djaha., GONE BI Zoro Bertin., KPANGUI Kouassi Bruno., KOFFI Bene Jean Claude., KOFFI Kouao Jean., VROH BI Tra Aimé., ADOU Yao Constant Yves., 2017, « Diversité et variabilité du régime alimentaire des éléphants du Parc National d'Azagny (Sud – Côte d'Ivoire) », In *European Scientific Journal*, juillet 2017, Volume 13, Numéro 21, pp. 98- 115.

KRA Kouamé Walter., 2019, « Côte d'Ivoire : les aires protégées entre politique de conservation contrastée et réinterprétation sociale », In *OpenEdition journals, Etudes caraïbéennes*, Août-Décembre 2019, pp. 1-8. URL : http://journals.openedition.org/etudescarabeennes/17124.

Office Burundaise pour la Protection de l'Environnement., 2015, *Évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées du Burundi avec l'outil IMET*, OBPE (Office Burundaise pour la Protection de l'Environnement), Burundi, 43 p.

RIBOT Jesse C., 2004, *WAITING FOR DEMOCRACY: The Politics of Choice in Natural Resource Decentralization*, World Resources Institute, janvier 2004, American University, 154 p.